

**Semaine  
canadienne de la  
sécurité en milieu  
agricole – du 11  
au 17 mars 2009**

# **BULLETIN N° 9**

**LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE**

**21, rue Florence, Ottawa, Ontario K2P 0W6**

Téléphone: (613) 236-3633 Télécopieur: (613) 236-5749 farmsafety@cfafca.ca

## **Avez-vous un plan de sécurité agricole ?**

La protection des travailleurs, le respect des lois et règlements applicables, ainsi que les possibilités techniques sont les trois principaux éléments à considérer lors de la création de tout programme de sécurité. Comme tous les milieux de travail présentent des risques, il est essentiel de disposer de stratégies pour protéger les travailleurs, que le travailleur soit également le propriétaire ou un employé. La santé et le bien-être des personnes aussi bien que de l'entreprise en dépendent.

« *Les EPI ne fonctionnent que si vous les utilisez !* » est le thème de la Campagne canadienne de la sécurité en milieu agricole de cette année, qui porte principalement sur l'utilisation, l'ajustement et la disponibilité des équipements de protection individuelle (EPI) en agriculture. La campagne d'un an sera lancée à l'occasion de la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole (SCSMA), du 11 au 17 mars 2009. La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA) présentent la SCSMA, en partenariat avec Financement agricole Canada (FAC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

« Il est impossible d'éliminer tous les risques de l'entreprise ; c'est la nature même du travail », affirme Marcel Hacault, directeur général de l'ACSA. « Néanmoins, nous pouvons certainement réduire plusieurs des risques avec un minimum de réflexion et de préparation, et en faisant de la sécurité un élément intégral de chaque travail. »

En pratique on ne dispose que de sept stratégies pour réduire les risques dans un milieu de travail. Ce sont : les mesures d'ingénierie ; les substitutions de matériel ; les changements de processus ; la révision des pratiques de travail ; les changements d'équipement ; les contrôles administratifs et l'emploi d'équipement de protection individuelle. Un bon plan de sécurité fait le recensement des dangers, évalue toutes les méthodes de contrôle possibles, intègre plusieurs approches, et les réexamine fréquemment pour assurer une opération sécuritaire. Pour ce faire, il est essentiel de prendre des décisions conscientes, d'évaluer, et de réévaluer à chacune des étapes du programme.

« Une bonne façon de vous rappeler des éléments de votre plan de sécurité est de penser 'S.A.F.E.' – un sigle anglais que l'on peut traduire par 'voir, évaluer, régler, évaluer de nouveau', poursuit M. Hacault. « Si vous pensez à ces éléments, dans cet ordre, au niveau de chaque tâche, vous réduirez de façon importante les dangers présents à votre ferme ou dans votre élevage. »

Tous les contrôles de risques peuvent se classer dans deux catégories de base : le pré contact et le point de contact. Le contrôle de pré contact est la première et la plus importante méthode, parce qu'elle empêche le danger d'atteindre le travailleur. Ce type de contrôle comprend la substitution de matériel ou de processus moins dangereux, l'isolation des processus dangereux, la modification de l'équipement existant et l'acquisition d'équipement plus sécuritaire. Il est également possible de réaliser un contrôle de pré-contact en protégeant le travailleur à l'aide de ventilation locale d'évacuation, en installant des boucliers sur les machines, en entretenant mieux les lieux, et en adoptant des pratiques de travail plus sécuritaires.

Dans les cas où le contrôle de pré contact ne s'avère pas pratique, réalisable, ou est totalement inefficace, il faut avoir recours à un contrôle au point de contact. Le contrôle au point de contact est important mais secondaire, parce qu'il ne peut pas éliminer le danger. Il ne fait que gérer le danger au point de contact avec le travailleur. Cette forme de contrôle s'accomplit principalement à l'aide d'équipement de protection individuelle. On doit y avoir recours quand les contrôles de pré contact ne s'avèrent pas totalement efficaces. Plusieurs juridictions canadiennes légifèrent également des méthodes de contrôle au point de contact.

Un danger physique, chimique ou biologique ne peut pas être éliminé par des EPI, mais le risque de blessure peut être considérablement réduit. On doit avoir recours aux EPI : comme mesure à court terme en attendant que des contrôles soient mis en place lorsque qu'une technologie de contrôle de pré contact n'est pas disponible ; lorsque les contrôles de pré contact sont inadéquats ; pendant des activités telles que la maintenance, le nettoyage et les réparations, si les contrôles de pré contact ne s'avèrent pas faisables ou pratiques ; et dans des situations d'urgence.

La FCA, de même que FAC, l'ACSA et AAC, désirent rappeler aux agriculteurs canadiens que « *Les EPI ne fonctionnent que si vous les utilisez !* »

- 30 -

\*\*\* Des photos et dessins humoristiques gratuits sont disponibles pour illustrer cet article à [www.casa-acsa.ca](http://www.casa-acsa.ca) .

**Pour plus de renseignements, communiquez avec:**

Pour télécharger une copie de cet article, visitez les sites [www.casa-acsa.ca](http://www.casa-acsa.ca) ou [www.cfa-fca.ca](http://www.cfa-fca.ca)

**Pour les médias francophones:**

Marcel Hacault, directeur général de l'ACSA

Tél : 204-452-2272 Cell : 204-346-3355 Courriel : [mh@casa-acsa.ca](mailto:mh@casa-acsa.ca)

**For service in English:**

Theresa Whalen, CFA Farm Safety Coordinator T: (613) 822-0016 E: [farmsafety@cfafca.ca](mailto:farmsafety@cfafca.ca)